



## Sommaire

### ACTUALITÉS



### DOSSIER : GESTION DE L'EAU EN AGRICULTURE

### AGENDA

### FORMATIONS CONTACTS



## Édito

p 2

Dans le cadre de l'enquête commune Chambre d'agriculture/DDT en vue d'un éventuel classement "calamité sécheresse", nous avons fait plus de **75 bilans fourragers** en partenariat avec l'EDE.

J'ai rencontré de nombreux paysans nourrissant déjà leurs animaux comme en plein hiver depuis la mi-juillet. Les prairies sont dans un état inimaginable à cause du manque d'eau, mais elles sont surtout brûlées par le soleil.

Cela présage une année 2019 d'ores et déjà difficile.

p 4

Pour cette année, il est impossible de trouver du fourrage, les récoltes ont été amoindries partout, sans compter la spéculation, qui entraîne des prix hors normes !

Le déficit de la pousse d'herbe prévu à la date habituelle d'hivernage va jusqu'à 66 %. Il faudra trouver en moyenne 80 tonnes de matière sèche par exploitation pour nourrir les animaux cet hiver, cela peut aller jusqu'à 289 T. **La situation est critique pour beaucoup d'éleveurs.**

p 7

Le classement en calamité n'interviendra au mieux qu'en décembre 2018 ou janvier 2019. Les aides seront susceptibles d'être versées au printemps après validation des dossiers.

p 8

**Dans nos fermes, nous n'avons ni stock en grange, ni en banque induisant une probable et forte décapitalisation.**

**Ce qui m'étonne le plus, c'est de ne pas entendre nos industriels et nos présidents de coopératives nous proposer une augmentation des prix de nos productions. La solidarité est un mot tabou pour eux !**

Certains d'entre eux, m'ont dit qu'ils ne voulaient surtout pas mettre leur entreprise en difficulté ! Pour les nôtres, ce n'est pas grave ! Bien qu'ils aient payé à vil prix les céréales déclassées, ils pourraient fournir les éleveurs à des prix équitables.

Comment acheter des fourrages - *si on en trouve* - avec des prix de la viande et du lait à un tel niveau ? Comment vont faire les jeunes nouvellement installés ?

Le Président de la Chambre a interpellé le Ministre au sommet, afin qu'il trouve des solutions immédiates. Le classement en calamités arrivera peut-être trop tard.

Trouver du fourrage bio, c'est *"la croix et la bannière"*. Pour tous les éleveurs en bio ou en conversion, une dérogation pour acquérir du fourrage conventionnel est possible. Il suffit d'en faire la demande auprès de leur organisme de certification.

**En cas d'importante difficulté, n'hésitez pas à contacter les services de la Chambre ou les élus, nous sommes là pour cela et nous mettrons tout en œuvre pour vous aider.**

## Valorisation de nos produits

**La Chambre d'agriculture félicite les producteurs puy-domois mis à l'honneur lors du Concours Général Agricole et du Concours régional des Fermiers d'Or.**

### ● Concours Général Agricole

Le Concours Général Agricole récompense le savoir-faire des producteurs français et valorise la diversité de notre gastronomie.

Chaque année à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, les produits sont dégustés par un jury composé de consommateurs avertis et de professionnels. Évalués sur leurs qualités organoleptiques, seuls les meilleurs produits du terroir français ont le droit de se hisser au rang des médaillés.

Sébastien GARDETTE a remis les prix aux lauréats du département lors de la session de la Chambre d'agriculture le 28 septembre dernier.



11 produits ont été récompensés dans les catégories «Produits laitiers» et «Charcuteries». Au total, 18 médailles ont été remises aux producteurs fermiers, aux affineurs et aux industries agroalimentaires de notre département.



### ● Concours Fermier d'Or

Organisé par la Chambre régionale d'agriculture et mis en place avec les Chambres départementales, ce concours met à l'honneur les agriculteurs de la région qui cultivent, élèvent et transforment leur production sur leur ferme, en alliant respect des savoir-faire locaux traditionnels et sens de l'innovation.

En septembre, 223 produits ont été soumis à un jury composé de consommateurs et de jeunes en formation agricole. 90 ont été récompensés.

Consultez les palmarès sur notre site Internet

En tant que président de la commission régionale "Alimentation de proximité circuits-courts" et président du jury de ce concours, **Sébastien GARDETTE a remis les diplômes aux 69 lauréats de la région, jeudi 4 octobre lors du Sommet de l'élevage.**

Parmi eux, 13 producteurs du Puy-de-Dôme ont été récompensés dans les catégories «Miels et pains d'épices», «Produits laitiers» et «Poulet élevé et abattu à la ferme».

**i** Martine FALGOUX : 04 73 44 45 57

## Reliquats azotés et analyse de terre

**Quelle dose d'azote apporter à ma culture, sachant que le sol en fournit une partie difficile à estimer ?**

La mesure du reliquat azoté sortie hiver permet d'évaluer une partie de ces fournitures et de rationaliser la dé-

pense d'engrais. De plus, les reliquats azotés font partie des obligations applicables sur la majeure partie de la Limagne (zone vulnérable).

En 2018, notre campagne Azote a concerné plus de 1 500 parcelles en zone de cultures. La Chambre d'agriculture reste donc attachée à ce service rendu aux agriculteurs.

Ouverture des inscriptions le **lundi 5 novembre, sur le site internet du laboratoire : [www.labo-cesar.com](http://www.labo-cesar.com)**

Les modalités d'inscription et tarifs vous seront communiqués prochainement dans un courrier de notre laboratoire partenaire (laboratoire CESAR). En cas de difficultés lors de l'inscription en ligne, contactez le laboratoire au 04 74 25 09 90.

**i** Françoise LÈRE : 04 73 44 45 84

## Aides surfaciques 2016

*Communiqué de la DDT*

Les lettres de fin d'instruction des aides surfaciques 2016 du 1<sup>er</sup> pilier ont été mises en ligne par la DDT du Puy-de-Dôme.

Ces courriers et le détail des éléments récapitulatifs sont disponibles sur Télépac :

[www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)

Onglet "Mes données et documents" / Courriers.

En cas de contestation, l'agriculteur dispose d'un délai de 10 jours à compter de la réception de la LFI pour formuler ses observations écrites.

**i** DDT : 04 73 42 14 06

## Collecte bidons et produits phytos, big-bags, sacs semences papier

Du 19 au 23 novembre

Sont acceptés les bidons phytos, sacs et boîtes et fûts, PPNU (Produits Phytosanitaires Non Utilisables), sacs semences papier et big-bags, EPI (Equipements de Protection Individuelle).

Consultez les consignes de préparation et les lieux des points de collecte sur notre site Internet ou sur le site Adivalor/Les collectes/Où apporter.

Une attestation de dépôt est remise lors de votre passage chez le distributeur, preuve obligatoire de la prise en charge de vos emballages dans une filière de valorisation.

**i** Béatrice FEFEU : 06 30 00 24 82

## 2 outils de développement agricole sur le secteur d'Ambert

### • L'abattoir d'Ambert

Le 14 septembre 2018 a eu lieu l'inauguration des travaux de modernisation et de mise aux normes de l'abattoir municipal d'Ambert.

Ces travaux, d'un investissement de 800 000 € (avec le soutien financier de l'Etat et du département), permettront d'améliorer le bien-être animal, les conditions de travail des salariés de l'abattoir et ainsi la qualité du service rendu.

En parallèle, un travail de longue haleine a été mené avec la municipalité, la société d'exploitation de l'abattoir, le Parc Livradois-Forez et la Chambre d'agriculture pour revoir le fonctionne-

ment de l'abattoir. L'ensemble de ce travail doit permettre de développer l'activité de l'abattoir dans de bonnes conditions et ainsi le pérenniser.

Les nouveaux horaires de l'abattoir sont consultables sur notre site internet.

### • La salaison Bernard

Cela fait plus de 2 ans que les Établissements Bernard ont été rachetés par l'entreprise Le Batistou. «*Ce qui nous a intéressé en premier lieu, c'est l'implantation géographique de la salaison Bernard qui se situe au centre de l'IGP Auvergne et dans un bassin d'élevage*».

L'entreprise Le Batistou, souhaite aujourd'hui développer sa gamme et proposer aux consommateurs des produits sous l'IGP Auvergne à partir de viande porcine élevée localement. «*Notre objectif est de développer une filière locale en lien direct avec les agriculteurs avec une meilleure valorisation de leur production et pourquoi pas permettre des installations*».

La présence de l'abattoir d'Ambert est un atout pour l'activité de la salaison Bernard. Son utilisation devrait se développer, mais certaines contraintes seront à respecter pour ce qui concerne la filière IGP Auvergne.

**i** Territoire DLF : 04 73 82 09 74

## VIE DE LA CHAMBRE

### Retour session

Lors de la Session d'automne qui s'est réunie le 28 septembre 2018, il a été principalement question des calamités : sécheresse, canicule et pénurie d'eau, mais aussi de dégâts de gibier, de zones défavorisées simples, de l'ICHN avec en corollaire toutes les conséquences économiques.



### Le budget rectificatif

La progression de la section de fonctionnement de plus de 5 % par rapport au budget initial est essentiellement due à la mise en place du service commun Valorisation Bois et Territoire et au développement des services régionaux.

Le budget de fonctionnement présente un résultat positif de 18 337 euros et une augmentation du fonds de roulement de 48 700 euros.

	Budget initial	Budget rectificatif
Dépenses	7 116 439 €	7 480 559 €
Recettes	7 118 238 €	7 498 896 €
Résultat prévisionnel	1 799 €	18 337 €

### Le projet AP3C

Sur invitation du Président GARDETTE, Madame Marie TISSOT du SIDAM a présenté les premiers travaux du programme AP3C (Adaptation des Pratiques Culturelles au Changement Climatique).

Ce programme, engagé à l'échelle du Massif Central depuis 2015 vise à analyser les impacts du changement climatique en vue d'adapter les systèmes de production.

Comme l'a rappelé le Président, ces travaux de recherche auxquels la Chambre du Puy-de-Dôme contribue et qui ont pour finalité d'apporter des réponses à moyen terme, ne doivent pas masquer la nécessité d'actions au quotidien où la Chambre, par l'implication de ses élus et de ses services, est très présente (calamités, CIPAN,...).

**i** + d'infos sur notre site Internet : [puydedome.chambre-agriculture.fr](http://puydedome.chambre-agriculture.fr)

# GESTION DE L'EAU EN AGRICULTURE



« L'eau est un pilier de la vie, nous devons la préserver et la partager pour le bien-être de la société. Les agriculteurs sont au premier rang de sa dépollution et parfois, malheureusement, de sa pollution. Une cartographie précise des cours d'eau, points d'eau et zones humides, est en cours de construction pour que les agriculteurs connaissent exactement leur situation face à la réglementation. L'irrigation est un sujet complexe où le partage de l'eau brute et de l'eau potable est inéluctable. Nous devons nous adapter par des mesures d'économie, de création de réserves, grâce à la compréhension de tous les acteurs concernés par l'usage de l'eau, c'est-à-dire la société dans son ensemble. » **Daniel CONDAT**, vice-président de la Chambre d'agriculture et responsable environnement

De la même manière que l'eau, sous forme de précipitations ou d'irrigation est indispensable à la croissance optimale des cultures et prairies, l'approvisionnement en eau des animaux en quantité et en qualité est vital. Que l'on soit céréalier ou éleveur, l'autonomie en eau sur les exploitations est aujourd'hui une priorité.

Raisonnée dans un souci de gestion optimale en conditions météorologiques normales, **la disponibilité de l'eau doit à présent être pensée autrement face aux situations extrêmes de sécheresse que l'on va rencontrer de plus en plus fréquemment.**

## Gestion de l'eau dans les parcelles

### Aménager les points d'eau naturels

Les bovins ne consacrent qu'une demi-heure par jour à l'abreuvement et peuvent boire jusqu'à 20 litres par minute. **L'objectif est donc de fournir aux animaux une eau de qualité, facilement accessible et en quantité suffisante** : 100L/jour en été pour une vache allaitante à 140L pour une vache laitière. L'absence ou le manque d'eau entraîne des pertes de croissance ou de production laitière.

Plusieurs systèmes existent pour aménager l'abreuvement en cours d'eau : pompes à museau, descente stabilisée, abreuvoirs gravitaires ou solaires.

**Choisir un système adapté nécessite de définir certains critères** : nombre d'animaux à abreuver, besoins en eau au pâturage, capacité de la ressource en eau à valoriser en été, proximité de la ressource, proximité de l'exutoire du trop-plein, renouvellement de l'eau dans l'abreuvoir, température de l'eau.



Descente stabilisée

### Être accompagné dans ses projets

**Quel système adopter ? Quel positionnement par rapport au ruisseau ? Quelle localisation sur la parcelle ? Quel débit de remplissage ?**

Les équipes de la Chambre d'agriculture vous accompagnent pour optimiser votre parcellaire en alliant les réflexions sur le pâturage et sur l'abreuvement à travers notamment le Diagnostic Multifonctionnel du système fourrager (DIAM).

**Si vous êtes sur le secteur d'un contrat territorial, les animateurs et techniciens rivières, vous apportent des conseils adaptés à chaque situation.**



Pompes à museau

## Le Contrat Territorial, c'est quoi ?

**Un outil des Agences de l'Eau destiné à améliorer la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques du bassin versant d'une rivière en faisant changer les pratiques.**

### Une opportunité pour l'agriculteur

La démarche est volontaire. L'agriculteur peut faire évoluer ses pratiques tout en bénéficiant d'aides financières pour mettre en place ses aménagements. Le taux de subvention s'élève généralement à 80 % voire 100 % si la collectivité porteuse apporte la contribution restante.

En cas de travaux importants, vous devez également vous rapprocher des techniciens environnement du cours d'eau car **les aménagements modifiant le lit mineur du cours d'eau** (pose de barrages, modification du profil en long, busage du cours d'eau pour amener l'eau à un point d'abreuvement, etc.) **doivent faire l'objet d'une autorisation administrative préalable au titre de la loi sur l'eau.**

Hors contrats territoriaux, si vous êtes éleveur bovins lait, vous pouvez vous rapprocher **du Plan Régional Filière**. Il propose une aide à l'investissement dans la création de points d'abreuvement au pré dont le plafond est fixé à 4 000 € pour des investissements entre 2 500 et 10 000 €.

## Stocker l'eau devient nécessaire même en élevage

**Aujourd'hui, disposer d'un ou de plusieurs points d'eau dans ses parcelles est une richesse.** Mais les phénomènes de sécheresse répétitifs les amènent à disparaître définitivement ou progressivement dans l'année.

Gérer le quantitatif devient indispensable et le stockage de l'eau «*qui tombe du ciel*» ou «*qui ne fait que passer dans les rivières l'hiver*» devient une nécessité, même pour les zones d'élevage.

Quantitativement, **la gestion de l'eau en zone d'élevage passera, comme en zone de culture, par la mise en place de retenues à échelle plus restreinte bien entendu.**

Une retenue de 450 m<sup>3</sup> suffirait à abreuver un troupeau de 40 vaches laitières sur 3 mois l'été. Stocker un tel cubage en période hivernale, apparaît infinitésimal au regard de ce qui circule et peut aussi permettre de répondre à des besoins importants en cas d'incendie.



Abreuvoir solaire chez JF FAIDIT

Il est nécessaire aujourd'hui de développer des actions simples pour limiter les dégradations physiques liées à l'abreuvement du bétail dans les rivières. **Le meilleur moyen est de séparer les animaux de la source d'eau et d'installer un système d'abreuvement aménagé.**

**L'accès direct des troupeaux aux cours d'eau - ou aux mares - a des impacts néfastes :**

>>> **pour les milieux :** pollution de l'eau, destruction des berges et colmatage du lit ;

>>> **pour l'activité agricole :** érosion des parcelles, dégradation de l'état sanitaire des animaux qui souillent l'eau disponible provoquant une mauvaise qualité bactériologique.

**Beaucoup de pathologies sournoises sont dues à l'ingestion d'eau de mauvaise qualité, surtout en période de sécheresse. Pour pouvoir utiliser ces eaux, il faut en aménager l'accès afin de limiter le piétinement et les contaminations fécales.**

## Jean-François FAIDIT Éleveur à Saurier

Installé en 2012, Jean-François élève 80 vaches allaitantes et 5 équidés sur 125 ha de prairies permanentes. En 2016, dans le cadre du contrat territorial Couze Pavin, il a mis en place un abreuvoir solaire mobile, un passage à gué et la mise en défens d'accès à la Couze Pavin et bief.

« J'avais déjà l'habitude de poser de la clôture temporaire le long du cours d'eau et je me suis dit, pourquoi ne pas le faire de façon permanente ? »

Je pouvais bénéficier de 80 % de subvention, c'était l'occasion.

L'avantage principal de l'abreuvoir solaire est le côté mobile du système, on peut le placer où on veut. Je l'ai choisi de grande capacité (1 400 L) pour ne pas être limité en eau. Je ne souhaitais pas choisir le système descente aménagée car la Couze Pavin monte parfois assez haut et risquait de tout emporter .

Un bief de la Couze coupant la parcelle en deux, Jean-François a fait installer un passage à gué sur ce bief.

Je suis très satisfait des systèmes installés et de leur fonctionnement. Le seul inconvénient est qu'il n'y a pas de système de transport prévu avec le « bac - abreuvoir »

## Irrigation : une aide pour les projets de retenues collinaires

L'utilisation de l'eau en agriculture est fondamentale pour de nombreuses productions agricoles. En Auvergne, seule 3 % de la SAU est irriguée.

Des difficultés se posent régulièrement en période d'étiage pour concilier les besoins en eau des usagers et des milieux. Afin de réduire la pression sur les milieux en déficit quantitatif, des actions de modernisation ou de substitution des ré-

seaux sont à promouvoir pour optimiser l'usage de l'eau en agriculture.

Sur les ressources en eau qui peuvent le supporter, le développement de nouveaux sites d'irrigation est une réponse pour sécuriser les productions face aux difficultés engendrées par les sécheresses récurrentes.

**La Région**, dans le cadre du Programme de Développement Rural Auvergne, **soutient de façon spécifique les investissements individuels pour le stockage de l'eau.**

Des dossiers peuvent être déposés dès à présent. Plusieurs appels à projets sont prévus pour les traiter au fur et à mesure de leur dépôt.

Le taux de base d'aide appliqué aux projets sélectionnés est de 40 % de l'assiette des dépenses éligibles retenues par le service.

Il est augmenté, dans la limite d'un taux de 70 %, dans les cas suivants :

- de 10 points pour un jeune agriculteur\* (tel que défini dans l'art. 2.1 du R. (UE) 1305- 2013), au moment de la demande d'aide, qui est en cours d'installation comme agriculteur ou qui s'est installé depuis moins de 5 ans,
- de 10 points lorsque le projet est localisé dans une zone de montagne ou de haute-montagne,
- de 10 points pour les investissements liés aux opérations soutenues au titre de l'art. 29 du R. (UE) 1305-2013 (exploitations en agriculture biologique).

**Attention soyons réalistes ; le dossier est conséquent. Il suppose que le projet soit bien avancé et estimé financièrement.**

**Il vous faut donc préciser votre projet et vous faire accompagner pour le finaliser.** (Pour une retenue collinaire connaître les modalités de sa construction, son coût,...).

**Rapprochez-vous de votre Chambre d'agriculture qui, dans le cadre de la mutualisation des moyens avec les Chambres d'Auvergne-Rhône-Alpes, a les compétences pour vous appuyer sur ce dossier.**

*Cette note est une première information pour vous aider à clarifier vos projets dans un contexte qui évolue d'un point de vue financement et doit nous permettre d'interroger l'administration sur des projets concrets, d'un point de vue réglementaire.*



## Définition des points d'eau

### Mieux définir les milieux aquatiques sur le terrain et apporter des réponses au monde agricole

**L'eau est aujourd'hui de plus en plus respectée et présente une qualité générale en constante amélioration. Les agriculteurs ont donc besoin de connaître avec précision la qualification juridique des cours d'eau.**

**Différents programmes ont été instaurés dans ce but :** par exemple les visites de terrain organisées par la DDT en 2016 pour définir **les cours d'eau**, et en 2018 pour répertorier **les points d'eau** notamment en Limagne.

#### Qu'est-ce qu'un cours d'eau ?

**3 critères le qualifient :**

- 1. Une ou des sources**
- 2. Un débit suffisant une partie de l'année**
- 3. Un lit dit « naturel à l'origine »**

Pour intervenir sur un cours d'eau, l'agriculteur doit obligatoirement demander une autorisation à la DDT. Les distances d'épandage (effluents et phytosanitaires) doivent être respectées.

#### Qu'est-ce qu'un point d'eau ?

**C'est l'ensemble des cours d'eau, plans d'eau, canaux et biefs ainsi que les fossés avec écoulement.**

Un fossé avec écoulement étant défini, comme tel, quand il présente un "lit marqué" c'est-à-dire avec une granulométrie suffisante indicateur d'un mouvement d'eau fréquent sur l'année.

Dans ce cas, les distances d'épandage de produits phytosanitaires sont à respecter.

**Conduits par la DDT, ces inventaires sont le résultat d'observations concertées et partagées entre acteurs présents sur le terrain :** Chambre d'agriculture, syndicats agricoles, agriculteurs locaux, élus...

L'aboutissement est l'**établissement de cartographies**, supports devenant officiels, permettant au monde agricole de connaître précisément les linéaires sujets au respect de demandes d'autorisation de travaux ou de distances d'épandage de produits phytopharmaceutiques.

#### Qu'est-ce qu'une zone humide ?

**Une zone humide est définie par la présence d'un sol hydromorphique et d'une flore hygrophile.**

La délimitation des zones humides engagée dans des programmes d'inventaire initiés par des collectivités concerne majoritairement les secteurs montagne et permet aux agriculteurs concernés de mieux appréhender la gestion technique de ces milieux humides présents sur leurs parcelles.

Ces zones sont protégées et leur destruction entraîne des mesures compensatoires (obligation de les « recréer » ailleurs).

Parallèlement, ces zones humides ont récemment fait l'objet de contractualisations à travers les Mesures Agro-Environnementales Climatiques, notamment dans les Combrailles.

**Ces engagements permettent aux agriculteurs de bénéficier d'aides financières en reconnaissance d'un service rendu à la société, tout en assurant une gestion adaptée des zones humides.**

## CONTACTS

**Arnaud MULLIÉ**

Chargé du suivi des contrats territoriaux

☎ 04 73 44 45 76

a.mullie@puy-de-dome.chambagri.fr

## PLATEFORME DÉROBÉES

**Vendredi 9 novembre à 10h**

GAEC des Blanchons  
À Bort-l'étang

*Cette journée était prévue le 12 octobre et a été repoussée en raison de la météo.*

### PROGRAMME :

- **Présentation des dérobées** : mélanges à base des trèfles annuels : Incarnat, mais aussi squarossum, perse ou encore Micheli, ainsi que des associations avec de l'avoine ou du colza
- Itinéraire technique et valeur fourragère
- Profils de sols commentés

**i** Territoire DLF : 04 73 82 09 74

## LE SOL, LE PNEU : pourquoi leur mettre la pression ? Compaction du sol et évolutions des pneumatiques

**Mercredi 14 novembre  
De 9h30 à 16h30**

Au lycée du Breuil-sur-Couze

*En partenariat avec Michelin*

### PROGRAMME :

- **9h30 : conférence en salle** : la compaction du sol : causes et conséquences, caractéristiques et conseils sur les pneumatiques).

Possibilité de repas sur place, infos et inscription : [www.laep-breuil.com](http://www.laep-breuil.com)

- **13h30: Ateliers sur le terrain** - devant le lycée : empreintes au sol, conseils de choix de pression, observation de profil cultural.

**i** Yoann GINESTIERE : 04 73 44 45 74

## PLUSIEURS ATELIERS SUR MA FERME : les opportunités à saisir

Vous vous posez des questions sur la création d'un nouvel atelier, vous voulez développer vos productions ? Nous vous proposons une rencontre pour permettre de faire le point.

**Jeudi 15 novembre à 9h30**  
Chambre d'agriculture  
À Aubière

- Comment mettre en place des ateliers complémentaires ?
- **FORUM** : échanges avec les filières : volaille (chair et oeufs), porcs, veaux, ovins, caprins, lapins
- Témoignages d'éleveurs

**Repas possible sur réservation avant le 08 novembre**

**i** Angélique SERANGE : 04 73 44 45 52

## Portes-ouvertes AUTOMNE À LA FERME

**Sam. 17 et dim. 18 novembre  
De 10h à 18h**

GAEC BONJEAN

À Ardes-sur-Couze, Bonmorin

**Portes-ouvertes du caveau et marché à la ferme de producteurs** : huitres d'Oléron, escargots, foie gras, charcuterie, fourme de Rochefort-Montagne, Cantal, St-Nectaire fermier, Bleu de Laqueuille, miel, confitures, vins d'Auvergne (Côtes d'Auvergne rouge, rosé, blanc, Chateaugay rouge)..

**i** Martine FALGOUX : 04 73 44 45 57

## FUTUR CÉDANT ? Ne ratez pas les rendez-vous sur la TRANSMISSION

"Quelles étapes ? Quels outils pour réussir ma transmission ? Quelle valeur pour mon exploitation ?"

Ces journées d'information sont l'opportunité d'échanger avec des cédants et des repreneurs, tout en bénéficiant des conseils avisés de nos conseillers spécialisés... pour commencer à organiser votre cessation/transmission.

**Lundi 19 novembre à 9h30**  
Manzat, salle polyvalente

**Mardi 20 novembre**

- À 9h30 à Cunlhat, salle de la mairie
- À 13h30 au Vernet-St-Marguerite, salle des fêtes

**Jeudi 22 novembre à 13h30**  
Gelles, Maison familiale et Rurale, salle des associations

**Vend. 23 novembre à 9h30**  
Randan, salle d'accueil, place de la mairie

**Mardi 27 novembre à 9h30**  
Saillant, mairie

**i** Territoires : coordonnées p. 8 ou Point Accueil Transmission  
04 73 44 45 98

## Portes-ouvertes BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

**10 fermes ouvrent leurs portes, sur le territoire Dômes-Hautes-Combrailles.**

**Mardi 27 novembre à 14h**

**Vaches laitières**

- GAEC de Fléchat, le Roc à Orcival
- GAEC des Prés Clos, Farges, St Bonnet d'Orcival
- GAEC des Planchettes, Les Planchettes à Orcival

**Mardi 4 décembre à 14h**

**Vaches laitières**

- GAEC de Champlafont, Bonnabry à Perpezat
- GAEC Andanson, Les Madras à Gelles
- Alexandre RIOUCOURT, Farvalanges à Messeix

**Mercredi 5 décembre à 14h**

**Vaches allaitantes**

- Bruno DENEFFLE, Le Montely à Verneugheol★

- GAEC Devedeux Monneyron, Le Montely à Verneugheol★

**Ovins viande**

Gaec de Bosjean, Bosjean à St-Sulpice

**Vaches laitières**

Gaec Monneron, Françoillère à Prondines.

★ Expérience litière bois

+ d'infos sur les bâtiments :

**i** Territoire DHC : 04 73 65 92 69



Retrouvez tous les événements sur  
[puydedome.chambre-agriculture.fr](http://puydedome.chambre-agriculture.fr)

**i** [communication@puy-de-dome.chambagri.fr](mailto:communication@puy-de-dome.chambagri.fr)

# Formations

## AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Je crée de la valeur ajoutée sur ma ferme bio par l'engraissement

11 déc. 2018 et 08 janv. 2019 à Aubière

**i** Equipe Bio | 04 73 44 45 52

## CIRCUITS COURTS - TRANSFORMATION AGROTOURISME

- Je m'installe en circuits courts

16, 29 nov. et 14 déc. à Aubière

- Je me forme à la biosécurité en élevage de volailles fermières

20 nov. à Aubière

- Je maîtrise l'affinage de mes produits laitiers

13 déc. 2018 & janvier 2019 à Aubière

**i** Equipe diversification | 04 73 44 45 52

## CULTURES - AGRONOMIE

- J'obtiens l'agrément certiphyto décideur opérateur

13 et 14 nov. à Aubière

**i** Territoire Dômes Hautes Combrailles

## ELEVAGE

- Je renforce l'autonomie fourragère de mon exploitation pour améliorer la rentabilité et faire face aux aléas climatiques

30 nov. et 21 déc. à St Gervais

**i** Territoire Combrailles

- Je me perfectionne aux méthodes de soins alternatifs pour mes bovins lait en zone AOC St Nectaire

13 nov. à Besse

**i** Territoire Artense Cézallier Sancy

- Je me perfectionne aux pratiques de médecine manuelle traditionnelle en élevage

14 et 05 déc. à Ambert

**i** Territoire Dore Livradois Forez

15 et 06 déc. à Rochefort Mgne

**i** Territoire Dômes Hautes Combrailles

16 et 07 déc. à St Gervais

**i** Territoire Combrailles

- J'utilise le diagnostic multifonctionnel du système fourrager pour valoriser mon système fourrager

15 nov. à Besse

**i** Territoire Artense Cézallier Sancy

- Je construis mon bâtiment pour l'avenir

22 nov. et 02 déc. à Ambert

**i** Territoire Dore Livradois Forez

- J'obtiens le certificat CCTROV pour transporter des animaux vivants

27 nov. et 07 déc. à Aubière

**i** Equipe modernisation | 04 73 44 45 95

- Je pilote mon exploitation laitière avec la multiperformance pour gagner en efficacité

29 nov. et 13 déc. 2018 à Rochefort Montagne

**i** Territoire Dômes Hautes Combrailles

- Je m'initie à l'observation de mes bovins pour ajuster leur alimentation

18 déc. 2018 et 08 janv. 2019 à St Gervais

**i** Territoire Dore Livradois-Forez

- Je pilote mon exploitation en élevage caprins avec transformation pour plus de valeur ajoutée

18 déc. 2018 et 25 janv. 2019 à Ambert

**i** Territoire Dore Livradois-Forez

## GESTION DE L'EXPLOITATION

- Je m'initie ou me perfectionne à l'informatique

16 nov. et 14 déc. à Rochefort Montagne

**i** Territoire Dômes Hautes Combrailles

- J'accueille un stagiaire en cours d'installation

20 nov. à Aubière

**i** Equipe Formation | 04 76 44 45 49

- J'apprends à conduire un tracteur en toute sécurité

20 nov. et 06 déc. à Lempdes

**i** Equipe modernisation | 04 73 44 45 95

- Je me perfectionne à la soudure

06 et 13 déc. à Cournon

**i** Equipe modernisation | 04 73 44 45 95

## INSTALLATION TRANSMISSION

- Je choisis ma transmission et je me prépare à la retraite

29 nov, 04 et 11 déc. à Besse

**i** Territoire Artense Cézallier Sancy

04, 11 et 18 déc. à Sauxillanges

**i** Territoire Limagnes

- Je gère la trésorerie de mon exploitation en phase d'installation - 2 sessions

20 nov. et 18 déc. à Aubière

- Demain, je réussis ma production de viande bovine

06 déc. à Aubière

- Demain, je réussis ma production de lait

12 déc. à Aubière

**i** Equipe Formation 04 73 44 45 49

# CONTACTS

## SIÈGE

11 allée Pierre de Fermat - BP 70007  
63171 AUBIÈRE Cedex  
Tél. : 04 73 44 45 46  
Fax : 04 73 44 45 50  
contact@puy-de-dome.chambagri.fr

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
Du lundi au vendredi  
8h30-12h30 - 13h30-17h

## TERRITOIRES

**Artense Cézallier-Sancy**  
CADAR - Route des Fraux  
63610 Besse  
Tél. : 04 73 79 58 72  
acs@puy-de-dome.chambagri.fr

**Combrailles**  
Rue Jean-Claude Beaujard  
63390 S<sup>t</sup>-Gervais  
Tél. : 04 73 85 82 43  
comb@puy-de-dome.chambagri.fr

**Dômes Hautes Combrailles**  
Route du Mont-Dore  
63210 Rochefort-Montagne  
Tél. : 04 73 65 92 69  
dhc@puy-de-dome.chambagri.fr

**Limagnes**  
11 allée Pierre de Fermat  
63170 Aubière  
Tél. : 04 73 44 45 69  
lim@puy-de-dome.chambagri.fr

**Permanence au Breuil-sur-Couze**  
Le jeudi matin  
Lycée St-Joseph  
63340 Le Breuil-sur-Couze  
Tél. : 04 73 71 62 15

**Dore Livradois-Forez**  
19 av. de Lyon  
63600 Ambert  
Tél. : 04 73 82 09 74  
dlf@puy-de-dome.chambagri.fr

**Permanence à Thiers**  
Le lundi  
Place de l'Europe  
63300 Thiers  
Tél. : 04 73 80 10 06

.....  
**Comité de Rédaction :**  
Philippe BOYER, Daniel CONDAT, Daniel MONTAGNON  
et Claude VOISIN (élu Chambre d'agriculture)  
Annick FORESTIER et Camille TOROSSIAN  
(service communication)  
communication@puy-de-dome.chambagri.fr

**Directeur de publication :** Claude VOISIN

**Conception/rédaction :** Chambre d'agriculture 63  
Octobre 2018

**Crédit photos :** CA63 - P. Soissons

**Impression :** Imprimerie Porcu - Cournon (63)  
Papier 100 % recyclé

ISSN : 2270-6321



Connectez vous sur  
puydedome.chambre-agriculture.fr